

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 11 décembre, à 9h30,

le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois, sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Présents: (20)

Collège Région Centre-Val de Loire :

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Philippe GOUET.

<u>Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire</u> : Sylvie GINER.

<u>Collège EPCI 41</u>: Régis SOYER, Henry LEMAIGNEN, Pierre SOLON, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD.

<u>Collège EPCI 37</u>: Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Gérard SERER, Christophe DUVEAUX, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Thierry BRUNET, Sylvia GAURIER, Jocelyn GARCONNET.

<u>Absents</u>: (34)

Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL, Bernard PILLEFER, Jacques PAOLTTI, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Alain PROT, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Jean-Claude THUILLIER, Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Roger LEROY, Stéphane LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Marc ANGENAULT, Alain BENARD, Jean-Claude GAUTHIER, Christian PIMBERT, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (10)

Mohamed MOULAY à Pierre SOLON Delphine BENASSY à Sylvie GINER Bernard PILLEFER à Philippe GOUET Joël NAUDIN à Régis SOYER Frédéric DEJENTE à Hubert AZEMARD Bernard ESPUGNA à Henry LEMAIGNEN Roger LEROY à Michel GUIMONET Éric MARTELLIÈRE à Jean-François CRON Marc ANGENAULT à Philippe BEHAEGEL Isabelle GAUDRON à Jocelyn GARCONNET

Pour: 30 (46 voix) Contre: 0 (0 voix) Abstentions: 0 (0 voix)



La Présidente procède à l'appel et énonce la liste des pouvoirs et des excusés. Elle constate que le quorum est atteint (30 votants, dont 10 pouvoirs). Elle indique également que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Elle sollicite un secrétaire de séance. Henry LEMAIGNEN se propose.

L'ordre du jour de la séance est énoncé : 11 projets de délibérations sont proposés.

En préambule, **la Présidente** félicite Olivier Legros, Aurélie Boissier et toute l'équipe du SMO pour la journée du Smart City Tour qui s'est tenue à Blois et qui a donné une très belle image du syndicat. C'était une journée très technique qui a ouvert des perspectives pour le projet Smart et qui a constitué une belle action de communication au-delà de nos deux départements.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Approbation du procès-verbal et bilan des décisions de la Présidente prises dans le cadre de sa délégation de compétence

1/ Bilan sur les décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation de compétence

Il est rappelé en préambule les points pour lesquels la Présidente du Syndicat a reçu délégation du Conseil syndical par délibération du 28 novembre 2023,

- 1. Ester en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, y compris en référé, devant toute juridiction, en première instance, en appel et en cassation.
- 2. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets portés par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires et de répondre à des appels à projets.
- 3. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
- 4. Décider l'aliénation des biens mobiliers dans la limite de 4 600 €.
- 5. Décider la conclusion du louage des choses qui ne dépasse pas 12 ans.
- 6. Décider la passation, la signature et l'exécution des marchés toutes procédures confondues, lorsque les crédits sont prévus au budget, et les avenants à ces marchés lorsqu'ils n'ont pas d'incidence financière, qu'ils diminuent le montant initial du marché ou qu'ils n'augmentent pas le montant initial du marché de plus de 15 %.
- 7. Signer et exécuter les marchés attribués par la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public en procédure formalisée.
- 8. Réaliser les crédits de trésorerie lorsque leurs montants n'excèdent pas 3 000 000 €.
- 9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- 10. Régler les conséquences des dommages impliquant des véhicules du Syndicat dans les limites du contrat d'assurance du Syndicat.
- 11. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 12. Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention conclue sans impact financier pour le Syndicat.
- 13. Approuver tous les avenants aux conventions ayant pour objet de prendre en compte une modification contractuelle n'ayant pas d'impact financier pour le Syndicat.
- 14. Approuver le renouvellement de l'adhésion aux associations dont le Syndicat est membre.

Dans ce cadre, il est proposé de prendre acte des informations suivantes



- Au titre du point n°13, **Sylvie GINER** a signé le 20 novembre 2024 l'avenant n° 2 au marché en groupement de commande avec Tours Métropole Val de Loire pour le Wifi public.
- Au titre du point n°12, Sylvie GINER a signé entre le 16 octobre et le 5 décembre 2024 les conventions suivantes, construites sur une convention type et permettant au Syndicat de déployer des antennes (ou Gateways) LoRa sur des bâtiments. L'occupation se faisant à titre gracieux.

Propriétaire point haut	Dépt.	Typologie bâtiment	Date signature
Commune de La Roche-Clermault	37	Eglise	16/10/2024
Commune de Rivière	37	Eglise	16/10/2024
Commune de Chouzé-sur-Loire	37	Eglise	18/10/2024
Commune de Chouzé-sur-Loire	37	Salle des fêtes	18/10/2024
Commune de Cravant-Les-Côteaux	37	Eglise	15/11/2024
Commune d'Azay-Le-Rideau	37	Mairie	02/12/2024
Commune d'Azay-Le-Rideau	37	Salle des fêtes	02/12/2024

conventions "point haut" signées depuis le 16 octobre 2024

2/ Approbation du procès-verbal du Conseil syndical du 31 octobre 2024.

La Présidente soumet au vote le procès-verbal du Conseil syndical du 31 octobre 2024. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Il est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1: Débat d'Orientations Budgétaires 2025

La Présidente indique que le débat d'orientation budgétaire a été présenté au bureau lors de la dernière réunion. Il n'y a pas eu d'ajustement. Ce budget est très prudent. Toutes les problématiques financières des collectivités ont été prises en considération. Concernant les ressources humaines, il y a des mouvements, mais cela reste dans la ligne budgétaire prévue. Ce budget est ambitieux, puisque les différentes composantes du projet Smart Val de Loire vont continuer à être déployées. Les usages sont importants.

Olivier LEGROS excuse Natacha LEVASSEUR, directrice administrative et financière du syndicat, qui est souffrante. Pour présenter ce Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé de raisonner par projet et non pas par imputation comptable.

Le budget Très Haut Débit est un budget pour lequel le montant des subventions versées est significatif. Il est prévu de recevoir environ 13,27 millions d'euros de l'État au titre du FSN et il est prévu de verser 18,46 millions d'euros au délégataire. Le décalage important avec le réseau, qui est quasiment en fin de déploiement, est dû au fait que les faits générateurs sont liés, au moins sur les subventions, aux dossiers d'ouvrages exécutés, et le délégataire a fait le choix de d'abord construire et ensuite finaliser les documents qui correspondent aux DOE (Dossiers d'Ouvrage Exécutés). Ce qui explique le décalage important. Le versement de la subvention d'un montant de 18 millions d'euros au délégataire s'explique par le fait qu'en 2025 un grand nombre de dossiers d'ouvrages seront exécutés vont être étudiés. C'est important de contrôler la bonne réalisation de ces documents, puisqu'il y a aussi à la clé la constitution du double numérique du réseau. Il ne faut pas oublier que le SMO doit constituer au fur et à mesure la documentation qui permettra, soit au terme de la DSP, soit avec un terme anticipé si jamais il y avait un événement imprévu qui justifiait qu'on reprenne la main sur ce réseau, d'en reprendre l'exploitation à tout moment ou de le confier en affermage à un autre tiers que Val de Loire Fibre, si cela s'imposait, ou tout au moins au terme de la DSP en 2044.

La Présidente précise qu'il n'y a pas de sujet aujourd'hui.



Olivier LEGROS indique qu'il s'agit juste pour justifier l'importance accordée à la documentation. Effectivement, la relation avec le délégataire est saine et durable.

En corollaire de cette analyse de livrables, le budget d'AMO est consistant, c'est-à-dire 400 000 €, puisque la Syndicat soustrait au prestataire TACTIS un grand nombre d'analyses. Avec cet AMO, il y a donc une partie technique qui consiste à analyser les livrables, qui est vraiment une analyse extrêmement fine, et il y a une partie stratégique également, puisque notre AMO accompagne le Syndicat sur la manière de gérer les problématiques recontrées.

Une dépense nouvelle ne faisant pas l'objet de subvention est à évoquer : la contribution à l'acquisition d'un orthophotoplan haute résolution, appelé aussi le PCRS, pour Plan de Corps de Rue Simplifié. Il s'agit de constituer un fonds de cartes. C'est une dépense qui n'est pas compensée par des recettes et qui est à hauteur de 43 750 € en 2025.

Le niveau de sous-traitance sur l'analyse des livrables est toujours une variable d'ajustement, un élément d'arbitrage sur les dépenses et la contribution à l'acquisition d'un orthophotoplan est une décision qui vous est proposée dans le cadre d'une délibération.

Autre élément d'arbitrage en termes de dépenses sur le Très Haut Débit : le passeport inclusion numérique. Il est proposé de le reconduire d'année en année avec une enveloppe de 10 000 €. En 2024, les dépenses oscillaient entre 7000 et 8000 €. C'est important d'une part pour tous les administrés qui n'ont pas encore la fibre parce qu'ils ne sont pas éligibles et d'autre part pour tous ceux qui ont des travaux très conséquents sur leur domaine privatif. L'analogie peut être faite avec l'assainissement pour lequel la mise aux normes coûte très cher. Il y a des gens qui n'ont pas forcément les moyens de financer la partie privative de leur installation. Il est nécessaire que le Syndicat fasse quelque chose pour eux et c'est l'enjeu de ce passeport d'inclusion numérique qui permet d'apporter jusqu'à 450 € de subvention pour une installation satellite ou 4G. C'est un élément d'arbitrage également.

En termes de dépenses, un bilan précis a été dressé des contributions des membres du SMO sur le projet THD. Le Syndicat a arrêté de consommer les enveloppes départementales, régionales et communautaires. Le trop-perçu a pu être identifié en faveur de l'ensemble des contributeurs. Il est proposé de commencer à rembourser ce trop perçu dès 2025. Le bilan a été finalisé avec les Départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher et la Région. Un bilan est à faire avec les communautés de communes. Il sera réalisé au cours du premier semestre 2025. Un échéancier de remboursement personnalisé par communauté de communes sera proposé en 2025. C'est un travail conséquent car les conventions doivent être expertisées. Les arbitrages par collège sont faits. Dans le cas où le collège correspond à une entité bien particulière comme pour la Région ou les Départements, le bilan a pu être fait plus facilement.

Un autre sujet imputable au budget Très Haut Débit est l'analyse que fait les services fiscaux de la DGFiP vis à vis de la TVA. Cette analyse a changé depuis quelques années, et ils ont considéré que la Syndicat avait perçu à tort, selon eux, de la TVA, alors que dans les années précédentes cela ne posait pas de problème. Concrètement, cela veut dire qu'il faudrait que le Syndicat renonce en 2025 à environ 76 000 € de recettes. Cela signifie qu'il est nécessaire de provisionner un risque de remboursement de ces sommes. Le risque n'est pas encore avéré, mais il est identifié.

La Présidente s'étonne de ce changement d'interprétation de l'état. Ce point va être étudié plus en détail. L'AMO a été mandaté pour travailler sur ce dossier et défendre les intérêts du Syndicat parce que cela semble impossible que l'Etat change d'avis alors que les montants évoqués sont importants.



Olivier LEGROS indique que ce cadre servira de base au budget, s'il est approuvé. On prévoit de voter le budget lors du Conseil syndical de février. La date sera rappelée en fin de présentation.

Pour le budget Très Haut Débit, on a deux types de recettes. Tout d'abord, il y a la contribution des membres au projet qui a été versée. Il y a eu un trop perçu qu'il faut restituer. En revanche, ce qui continue d'être actualisé, ce sont les flux reçus de l'État au titre du FSN, le Fonds pour la Société Numérique, avec des recettes escomptées importantes en 2025, à hauteur de 13,27 millions d'euros. Il y a aussi deux redevances. La redevance pour frais de contrôle de 460 000 € permet de couvrir les frais d'AMO. Certains frais de contrôle sont internalisés par le SMO et ne sont pas couverts par cette redevance. La redevance d'affermage de 760 000 € est quant à elle versée au budget principal. Elle n'apparaît donc pas ici. Il n'y a pas d'arbitrage particulier sur ces recettes, puisqu'elles sont conditionnées par des conventions ou des contrats (DSP ou FSN).

Olivier LEGROS indique qu'Aurélie Boissier va faire un point d'actualité sur l'avancement du projet Val de Loire Wifi public, mais en termes de dépenses, les budgets sont comparables en investissement et en fonctionnement entre 2024 et 2025.

Le déploiement est arrivé à un palier et le SMO ne déploie plus beaucoup, mais il est prévu en 2025 de déployer de nouveaux sites, même si les deux dispositifs (pour le wifi public et le wifi territorial) arriventà leur terme le 31 décembre 2024.

En revanche, il a toujours été considéré que le Syndicat continuerait à équiper des sites, soit des extensions, soit des sites nouveaux, mais sans subvention publique. Il est proposé de maintenir un volume d'investissements comparable entre 2024 et 2025 car pour rappel le SMO a acquis un stock de bornes. Les dépenses ont donc déjà été intégrées au budget il y a quelques années. Pour mémoire, au moment de la crise Covid, tous les flux logistiques venant d'Asie étaient devenus compliqués et les prix des équipements électroniques s'étaient envolés. Le SMO avait alors jugé opportun à cette époque d'acheter un stock de bornes wifi significatif. Aujourd'hui, l'objectif est d'écouler ce stock. L'essentiel des dépenses en investissement sont donc constitués par des frais d'études et d'installation, et non par des frais d'acquisition de matériel.

Concernant le fonctionnement, on a deux types de dépenses. D'une part la maintenance du réseau wifi et d'autre part les prestations relatives aux données Wifi hébergées. Cela représente un montant de 51 000€ et 76 000 €. Les dépenses entre 2024 et 2025 sur la maintenance et sur l'hébergement des données Wifi sont reconduites à l'identique.

Le dispositif Wifi touristique arrive à son terme. Pour rappel, le Wifi dit territorial est quant à lui financé par la DSP. Un bilan complet des différents dispositifs Wifi en 2025 va pouvoir être dressé et sera ensuite transmis aux membres.

Les recettes du budget Wifi sont liées notamment à la tarification des services, et en particulier à la facturation de la maintenance. Le SMO facture les gestionnaires de sites pour les bornes installées. En termes d'arbitrages, il y a deux leviers, il y a la tarification et la subvention d'équilibre apportée à ce budget. En termes de tarification, il n'est pas prévu d'évolution en 2025. Les prix doivent être stabilisés. La subvention d'équilibre est donc déterminée de manière assez automatique. Il est proposé de continuer à apporter une subvention d'équilibre dans la durée de manière à ce que les tarifs demeurent attractifs pour les membres en termes de maintenance ou d'investissement.

La Présidente indique qu'il faut étudier le projet Smart Territoire.

Olivier LEGROS rappelle que les élus ont approuvé le 31 octobre dernier la création d'un budget annexe spécifique pour le Smart. Aujourd'hui, il n'est pas encore alimenté. Il sera alimenté au



moment du vote du budget en février prochain. Mais la rédaction du DOB a permis d'inscrire des dépenses et des recettes sur ce budget.

En termes d'investissement, il est prévu des déploiements significatifs avec une soixantaine de Gateways (ou passerelles) LoRa qui devraient être déployées sur l'ensemble des deux départements en 2025. Comme le disait Sylvie Giner en introduction, cela démontre un certain volontarisme et une certaine confiance dans la capacité de ce dispositif à convaincre les décideurs des différents territoires. Pour mémoire, dans le modèle du projet Smart, le réseau est déployé sur une portion du territoire que lorsque l'ensemble des contributeurs (Région, Département, EPCI) ont donné leur accord. Des conventions spécifiques avec l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher sont à l'ordre du jour de ce Conseil syndical pour accompagner le déploiement du Smart. Aujourd'hui, la Région ne s'est pas encore décidée sur son niveau de participation. Pour les EPCI, chacun déterminera le rythme avec lequel le déploiement du projet va se faire. Les investissements 2025 sont donc basés sur du prévisionnel et il n'y a pas de certitude quant au rythme et à l'ampleur du déploiement.

En termes de fonctionnement, les coûts d'exploitation et de maintenance du réseau qui va être déployé, ont été estimés, avec une hypothèse de 80 Gateways. À noter que 20 gateways sont déjà opérationnelles en cette fin d'année 2024. Les dépenses en matière de "frais de personnel" puisque 45 % des 700 000 € de dépenses inscrites en fonctionnement sont constituées de dépenses de personnel. Cela correspond à un ratio de 30 à 35 % des ressources humaines du SMO qui seraient mobilisés sur le pilotage et la mise en oeuvre de ce projet. C'est un élément d'arbitrage qui vous est proposé.

La Présidente précise que les agents actuellement en poste vont voir leurs missions évoluer vers le Smart territoire. Aucun recrutement n'est donc prévu.

Olivier LEGROS indique que pour les recettes d'investissement, il est prévu environ 110 000 € de contribution versées par les départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. Les recettes sont plus importantes en Indre-et-Loire qu'en Loir-et-Cher car il y a le projet, en partenariat avec le syndicat d'énergie d'Indre-et-Loire, qui vise à un déploiement relativement généralisé à l'échelle des communautés de communes. C'est ce qui est actuellement fait sur le territoire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, et cela pourrait se faire également sur d'autres communautés de communes. Le SIEIL, en lien bien sûr avec les communautés de communes, doit impulser l'énergie, et va indiquer quelles sont les communautés de communes qui peuvent être concernées par un déploiement avec l'accord bien sûr des communautés de communes. Le déploiement devrait alors être généralisé sur le terriroire communautaire, avec une vingtaine de Gateways par communauté de communes. À ce jour, aucun projet similaire n'a été identifé en Loir-et-Cher.

Sur 2025, l'enjeu est de mettre en place le fonctionnement cible du dispositif Smart. C'est à dire que même pour déployer à l'échelle d'une commune, il faudra, que la communauté de communes apporte sa contribution, même s'il n'y a qu'une ou deux Gateways à l'échelle de la communauté de communes. Sur les 110 000 €, il est prévu 80 000 € en Indre-et-Loire et 30 000 € en Loir-et-Cher, en termes de contribution à l'investissement.

La Présidente propose d'évoquer la situation du château de Chambord.

Olivier LEGROS ajoute que la communauté de communes du Grand Chambord pourrait être le territoire sur lequel la généralisation pourrait s'envisager dès 2025, notamment avec le cas d'usage de la télérelève des compteurs d'eau.

Pour ce projet, 350 000 € pourraient être apportés par le Fonds d'Usage Numérique. Il s'agit de l' autofinancement du dispositif, puisque c'est un fonds qui est réservé au syndicat, dans le cadre de la DSP fibre.Le montant des contributributions des EPCI à l'investissement est estimé à 98 000 €. Dans



le modèle, ils contribuent à hauteur de 29 % des dépenses d'investissement. Des conventions seront signées au cas par cas selon les opportunités et les projets.

Les recettes de fonctionnement sont estimées en cohérence avec le plan de déploiement et les tarifs du catalogue qui ont été délibérés en juillet dernier en même temps que l'évolution des statuts. Les recettes sont estimées à 10 000 €. Dans ce cas, la subvention d'équilibre serait estimée à 550 000 €. À terme, ce budget est voué à être autonome. Les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement s'équilibreront.

La Présidente demande à quelle date la fin des déploiements sur le territoire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire en partenariat avec le SIEIL peut être envisagée?

Olivier LEGROS répond que la fin du déploiement pour ce territoire est prévue à la fin du premier trimestre 2025.

Olivier LEGROS indique que les dépenses de fonctionnement du syndicat sont de deux types : les dépenses de personnel et les dépenses de structure. Il est prévu aussi des prestations d'AMO globales pour le Syndicat. Par exemple, le Syndicat a été accompagné par un bureau d'avocats sur l'évolution statutaire proposée en juillet dernier.

En termes de dépenses de personnel, le Syndicat est une structure qui emploie quatorze agents. Une apprentie a été recrutée. Le montant de la masse salariale a été augmentée de 20 000 € par rapport au montant prévu par la prospective. Cet écart est compensé par une recette perçue dans le cadre du projet PrevizO qui permet de faire financer par la banque des territoires via la Région Centre-Val de Loire du temps de conduite de projet ou de travail sur ce cas d'usage particulier.

La Présidente ajoute que la dépense supplémentaire sera compensée par la recette liée au projet PrevizO.

Olivier LEGROS précise que le montant alloué aux dépenses de personnel s'élève à 893 700€. Le montant des frais de structure est relativement stable par rapport à l'année 2024. Il n'y a pas d'évolution particulière. Ces dépenses comportent l'ensemble des dépenses de la structure.

Philippe GOUET demande si le Syndicat possède les ressources humaines suffisantes pour les projets à venir?

Olivier LEGROS affirme que l'objectif est de capitaliser sur l'équipe et de la faire monter en compétences au gré des projets. Par exemple, les chargés d'affaires qui autrefois étaient spécialisés sur le THD sont aujourd'hui spécialisés sur le Wifi et le Smart au sein de l'équipe de Gaétan GRÈVE. Le Syndicat reste à effectif constant et souhaite accompagner au mieux les besoins. Notre variable d'ajustement est l'AMO grâce à laquelle le Syndicat dispose de compétences supplémentaires.

En termes de recettes, en plus de la recette liée au projet PrévizO, il y a aussi les contributions syndicales qui resteront stables en 2025.

La Présidente rappelle que dans la prospective, il avait été proposé une augmentation des contributions syndicales. Finalement, compte tenu des finances des collectivités, il a été décidé de ne pas les augmenter.

Olivier LEGROS précise que pour les recettes, il y a également une redevance d'affermage, qui est issue de la DSP Très Haut Débit. Elle est liée au fait que le SMO met à disposition du délégataire tout le patrimoine de chambres, de fourreaux, de câbles qui avait été construit dans le cadre des



opérations de montée en débit. Grâce à ce patrimoine mis à disposition du délégataire en affermage, le Syndicat perçoit chaque année une recette d'affermage significative. En 2025, elle sera de 780 000 €. Cette recette alimente le budget principal.

La Présidente continue en indiquant que la parole va être donnée, pour une vingtaine de minutes, à Monsieur Yvan PELLÉ du cabinet RCF qui accompagne le Syndicat sur la vision prospective des finances.

Yvan PELLÉ salue l'assemblée et indique que l'objectif est de préciser ce qui a déjà été dit par la Présidente en introduction : la situation du syndicat est bonne. Dans un contexte de finances publiques un peu difficile, c'est toujours bien de le rappeler. La trajectoire analysée depuis maintenant cinq ou six ans est toujours la bonne et maintenant le Syndicat dispose d'éléments de plus en plus précis pour fixer le calendrier, faire les bilans de tout ce qui s'est passé, et affiner ces résultats sur les prochaines années.

Le pré CA 2024 permet de constater que depuis cinq ou six ans, la situation du syndicat s'est stabilisée. Il est arrivé à maturité. On voit la montée en puissance depuis 2014 jusqu'à 2024. Au début, nous avions 16 000 € de produits, puis 300 000, 1,7 million en 2018 et on est à 2 millions de produits de fonctionnement courant. Le Syndicat a des charges de 1,3 million en 2024, avec 850 000 de personnel. Le reste, c'est de la maintenance, des loyers, de l'assurance. Le Syndicat dégage 730 000€, en pré CA 2024, en épargne, contre 600 000€ ou 700 000€ au cours des dernières années. La trajectoire est stabilisée.

Il n' y a pas de dette, pas d'intérêt, pas de capital à rembourser, et une épargne de gestion qui est l'épargne nette, ce qui est aussi à souligner. Cela reflète ce qui a aussi été dit : tout a été préfinancé par les collectivités. C'est le choix qui avait été fait à l'époque. Les membres ont préfinancé en investissement, ont fait des avances, et maintenant il s'agit de faire les bilans. Le Syndicat utilise ses recettes pour faire face aux dépenses et à la fin, des bilans seront faits une fois toutes les opérations terminées.

Si le budget principal n'avait pas à financer les déficits des budgets annexes, l'épargne s'élèverait à 600 000 €. Sur le budget THD, les redevances, face aux charges de fonctionnement, donnent un excédent d'épargne assez important en 2024 estimé à plus de 200 000 €. Le budget Wifi nécessite quant à lui un besoin de financement, par construction, car c'est le choix fait, avec une tarification attractive qui ne couvre pas l'ensemble des dépenses de maintenance. Dans la durée, le besoin de financement net varie entre 100 000 € et 160 000 €, 110 000 € cette année. L'épargne globale consolidée sur les quatre budgets, même si le budget Smart n'a pas réellement commencé, est positive et stable sur la durée.

Les sources de financement de l'investissement sont les recettes correspondant aux financements de l'État et aux contributions des membres, les dépenses du budget principal, les dépenses THD et les dépenses liées au réseau Wifi qui sont relativement marginales vis-à -vis du montant global de l'investissement. Jusqu'à présent, les recettes étaient bien supérieures aux dépenses. Cela a créé des résultats de clôture importants avec un cumule, à environ 30 millions en 2021. À partir de 2023-2024, un équilibrage entre dépenses et recettes est observé avec des décaissements qui commencent à être importants sur le THD. Il y a 9 millions de dépenses d'investissement en 2024. Elles devraient doubler en 2025 avec 18 millions d'euros d'investissements prévisionnels. Dans les simulations précédentes, on avait imaginé dépensé plus vite sur le THD mais c'est décalé d'un an. Le Syndicat va retrouver rapidement la trajectoire prévue initialement.



Les dépenses de personnel avec 850 000 € en 2024 (pré-CA) représentent une partie significative des dépenses tous budgets confondus (1,3 millions d'Euros au total). C'est donc un point central dans la vision prospective. On a fixé comme hypothèse une stabilité de l'effectif au cours des années à venir.

Les charges de personnel sont affectées sur les différents budgets. L'hypothèse concernant l'évolution des charges de personnel est de 2,5 % par an avec une hypothèse d'inflation à 2 % pour le budget.

Pour le budget Wifi, le bilan va être fait en 2025. Les hypothèses structurantes sur ce projet seront déterminées à partir de 2026. Dans l'attente de ces arbitrages, c'est le scénario le plus défavorable qui a été retenu c'est-à-dire celui où il faut financer le renouvellement des bornes qui ont été pré-financées par les membres. L'hypothèse retenue est de ne pas mobiliser d'argent public pour ce renouvellement mais de le faire financer par la tarification auprès des gestionnaires de sites. En 2025, le budget reste déficitaire car la tarification n'est pas suffisante pour couvrir les dépenses. Donc, il faut encore une subvention du budget principal pour financer ce budget Wifi. C'est l'hypothèse qui a été choisie.

Sur le THD, Olivier Legros a rappelé le rythme prévu : il y a des décalages entre ce que le Syndicat paie (la subvention au délégataire) et ce que le Syndicat perçoit de l'État principalement. Il n'y a pas de sujet sur ce budget si l'État verse réellement ce qui est convenu dans la convention FSN. La seule question est le rythme des versements mais les équilibres de ce budget ont été construits avec des hypothèses pessimistes. Pour la première fois, il est prévu un remboursement du trop-perçu aux membres sur trois années 2025, 2026 et 2027 avec un bilan définitif en 2029 si l'État verse de manière totale ce qu'il s'était engagé à verser. Mais vu la situation des finances publiques, il est préférable d'être prudent.

La Présidente indique le Syndicat à la chance d'avoir une prospective très rassurante ce qui est important pour l'avenir des projets.

Yvan PELLÉ précise que cette prospective est basée sur le fait que le Syndicat a été préfinancé par les membres à un moment où leurs finances se portaient bien et où les nuages noirs ne s'amoncellaient pas sur leurs têtes. Aujourd'hui,si c'était à refaire, cela serait très compliqué. En 2021, on espérait que la trajectoire serait la bonne. Là, le Syndicat arrive à la fin du déploiement, les comptes vont pouvoir être faits précisément.

Sur le budget Smart, le principe est le suivant : c'est un déploiement de 578 antennes sur les deux départements. Ce déploiement va être financé par les partenaires publics, étalé dans le temps. La tarification future couvrira les dépenses d'exploitation. Ce budget doit devenir autonome. Dans l'intervalle, avant de devenir autonome, il va falloir amorcer son fonctionnement. C'est là qu'il faut ajuster la trajectoire pour ne pas avoir à augmenter les contributions des membres, contrairement à ce qu'on avait imaginé l'année dernière.

Pour le budget Wifi, le besoin de financement est toujours présent, avec les hypothèses défavorables retenues. 2025 est l'année du bilan et 2026 sera pour vous l'année où il faudra reconsidérer les hypothèses et définir les orientations stratégiques pour ce dispositif. S'il n'y avait pas une augmentation des tarifs notamment pour le renouvellement du parc, il faudrait une subvention du budget principal de 270 000 € par an.

Le budget Smart a été modélisé: Il y a cinq années de préfinancement sur la période 2024-2028. Une fois que le déploiement est total, sur la base du nombre d'antennes imaginées et du nombre de Gateways, le budget va devenir équilibré en fonctionnement, et le SMO va pouvoir reverser des excédents au budget principal pour rembourser les avances, et ensuite le système sera équilibré, le



renouvellement étant payé par la tarification. Ce budget a vocation à être totalement équilibré grâce à la tarification.

Pour le budget principal et sur la période, 2025 à 2028, l'épargne nette est déficitaire mais des excédents sont emmagasinés, ce déficit est couvert. Le Syndicat sortira de cette période après 2028, mais il faudra faire des bilans affinés à cette période-là.

En synhtèse, il convient de dire que le Syndicat a un budget équilibré. Aucun emprunt n'est nécessaire et les membres peuvent être remboursés concernant le trop perçu du THD notamment. Le budget Smart reverse au budget principal. Le décalage sera à gérer dans le temps. La contribution des membres sera stable dans les années à venir.

La Présidente indique qu'il est rassurant pour la suite que les prospectives présentées à la création du syndicat se confirment aujourd'hui. La Présidente remercie Yvan Pellé pour son travail. Les tableaux présentés peuvent être ammenés à être modifiés chaque année. Ces tableaux de prospective financière actualisés seront transmis aux élus.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2: Ouverture anticipée des crédits d'investissement au Budget 2025

Olivier LEGROS indique que la délibération proposée consiste à approuver le paiement de certaines factures avant le vote du budget qui devra intervenir en février 2025.

Pour la gestion des finances hors AP/CP, il est possible de dépenser, pour les premiers mois de 2025, un quart des crédits ouverts au budget 2024 soit 19 775 € sur le budget principal et 100 000 € sur le budget annexe THD. Par exemple, les 100 000 € sur le budget THD vont permettre de financer des études sur les livrables, sans attendre le mois de février.

Pour la gestion des AP/CP, les règles sont différentes, mais il est proposé d'inscrire par anticipation 64 533 € sur le budget principal, 5,9 millions sur le budget annexe THD et 9 463 € sur le budget Wifi.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°3 : Seuil de rattachement

La Présidente précise qu'il s'agit d'un dispositif qui consiste à réintégrer le résultat annuel des charges et produits.

Olivier LEGROS indique que cela permet de payer des factures en 2025 qui ont été émises en 2024. L'idée est de rattacher à l'exercice 2024 et d'introduire un seuil pour ne pas faire trop de travail administratif un peu lourd. Ce seuil est proposé à 2000 €. Le Syndicat n'utilisait pas ce dispositif jusqu'à présent.

La Présidente précise que cela permet de faciliter le travail de la Direction administrative et financière.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.



Délibération n°4 : Mise en place et modalités d'application du travail à temps partiel

La Présidente explique qu'il s'agit d'une régularisation. En effet, un agent du Syndicat était déjà à temps partiel mais il n'y avait pas de cadre.

Olivier LEGROS indique que pour l'année 2025 au moins deux agents vont travailler à temps partiel, il convient donc d'instituer des règles de mise en place et d'application du travail à temps partiel. Le corollaire de cette délibération est la modification du règlement du temps de travail qui fera l'objet d'une autre délibération (délibération suivante).

Ces propositions de mise en place et de modification ont été soumises pour avis au Conseil Social Territorial qui a rendu un avis favorable.

La Présidente précise que ces délibérations vont permettre de gérer le temps partiel avec un cadre juridique.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°5 : Évolution du règlement du temps de travail

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

LES PROJETS: délibérations

Délibérations n°6 et n°7 relatives au financement par les Départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher au financement du projet Très Haut Débit

Olivier LEGROS indique qu'au cours de l'année 2024, le SMO a fait un travail de consolidation des cadres conventionnels par lesquels les différents membres du syndicat ont financé le projet Très Haut Débit. La situation est claire aujourd'hui. En résumé, il y a le coût global de l'opération par département et la répartition entre la part délégataire et la part publique. La référence pour la participation de l'Etat est de 38,897 millions d'euros. L'Europe a financé par exemple uniquement les montées en débit sur le Loir-et-Cher. Cela décrit les contributions des uns et des autres sur les différents territoires.

Le raisonnement a été fait par collège. Il faut maintenant être précis au-delà de la vision globale par collège sur les contributions de chacun des EPCI. C'est un travail que le Syndicat va mener en lien avec les différentes communautés de communes au premier semestre 2025.

Aujourd'hui, il est proposé, à travers les délibérations 6 et 7 d'acter complètement les chiffres des participations des départements. Il y a une convention par département qui a déjà été délibérée par les deux départements au mois d'octobre dernier.

Le trop-perçu est significatif. Ce dernier a servi à faire tampon par rapport aux subventions de l'État en attendant qu'elles n'arrivent. Le Syndicat devrait rembourser plus d'un million d'euros au département d'Indre-et-Loire en 2025 et 2,2 millions d'euros au département de Loir-et-Cher. Cela a été dit tout à l'heure par Yvan PELLÉ: le remboursement en 2029 est conditionné par la complétude des financements attendus de l'État. L'hypothèse choisie est de demander aux membres de contribuer au risque d'un non-recouvrement total par l'État. Autant les échéanciers 2025-2027 sont définitifs, cela veut dire que le Syndicat s'engagera à rembourser les sommes qui sont indiquées dans les conventions, autant sur 2029, le remboursement complet est conditionné à l'encaissement des subventions de l'État.



La délibération pour l'Indre-et-Loire correspond au deuxième avenant à la convention de financement. Dans cette délibération, se trouvent le bilan détaillé par composante ainsi que des chiffres de l'Indre-et-Loire.

La Présidente indique que c'est la même chose pour le Loir-et-Cher. Il y a le même détail. La Présidente souhaite savoir s'il y a des questions.

Thierry BRUNET suppose que les conseils communautaires vont être ammenés à délibérer aussi et souhaite savoir si le financement des raccordements complexes peut être pris sur les sommes qui vont être restituées. Il s'interroge sur la réponse qui peut être apportée aux élus.

Olivier LEGROS indique que les sommes qui vont être restituées rentrent ensuite dans le budget des collectivtés et qu'elles peuvent en disposer comme elles le souhaitent.

Thierry BRUNET suggère d'utiliser cette somme pour financer les raccordements complexes.

La Présidente indique qu'il sera proposé un financement différent et non pas par collectivité.

Olivier LEGROS explique que l'hypothèse retenue n'est pas forcément de mobiliser des contributions publiques pour financer ce projet.

La Présidente précise que conformément à ce qui a été présenté lors des rencontres dans les communautés de communes avec Jean-Philippe MARTIGNAC, chaque administré qui est connecté à la fibre participe au financement des raccordements complexes. C'est un système de péréquation qui est proposé, ce qui représenterait quelques centimes sur les factures des personnes qui sont abonnées, plutôt qu'un financement public. Val de Loire Fibre a déjà fait des propositions à l'ARCEP, qui les a considérées de manière bienveillante. Maintenant, il y a des discussions à avoir avec les Fournisseurs d'Accès Internet. Le Syndicat n'est pas la seule structure en France à rencontrer une difficulté sur les raccordements complexes et à envisager un mécanisme de péréquation et une évolution de la tarification pour les abonnés afin de la résoudre.

Olivier LEGROS propose de continuer le vote des délibérations afin de conserver le quorum. Le thème du Très Haut Débit sera abordé après le vote des délibérations. L'objectif est d'acter le fait qu'il y a une enveloppe qui sera restituée à chacun des EPCI sur un échéancier 2025-2027, et il y aura effectivement des débats en fonction de l'avancement du sujet des raccordements complexes, sur ce qui peut être fait de cette enveloppe. La question mérite d'être posée, mais le Syndicat n'a pas forcément la réponse à ce jour.

Délibération n°6 : THD - Avenant n°2 à la convention de financement entre le Syndicat et le Département d'Indre-et-Loire

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7 : THD - Avenant n°3 à la convention de financement entre le Syndicat et le Département de Loir-et-Cher

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.



Délibération n°8: THD - Convention Orthophoto haute résolution (PCRS)

Olivier LEGROS précise qu'il s'agit d'un projet qui consiste à créer un référentiel à partir d'une photographie aérienne extrêmement précise de l'ensemble du territoire du Loir-et-Cher. L'enjeu est d'avoir quelque chose de beaucoup plus fin que ce que peuvent offrir les orthophotoplans de Google Maps, par exemple. Quand il est nécessaire de repérer un objet précis, par exemple une chambre sur la voie publique, ou un candélabre, Google Maps n'apporte pas une précision suffisante. L'ensemble des gestionnaires de réseau, que ce soit le réseau routier, le réseau d'électricité, les voiries, qu'elles soient communales, intercommunales ou départementales, sont intéressés pour disposer de ce plan afin de pouvoir positionner clairement les réseaux afin de mieux les protéger, que ce soit les réseaux d'eau, les réseaux d'énergie ou les réseaux de télécommunications.

En tant que structure chargée de l'aménagement numérique, il apparaît normal que le SMO puisse apporter sa contribution en tant qu' aménageur. C'est une contribution qu'il n'a pas été possible de demander aux structures privées, tout simplement parce qu'il n'y a aucune recette escomptée. Ces données vont être versées gratuitement dans des fonds cartographiques qui seront à disposition des acteurs. Cette contribution est à considérer comme étant un service public. Aux côtés du département de Loir-et-Cher, du Syndicat d'énergie du Loir-et-Cher et des EPCI de Loir-et-Cher, il est proposé en tant que gestionnaire du réseau fibre d'initiative publique de contribuer.

La Présidente indique que l'enveloppe budgétaire nécessaire a été vue dans le cadre du DOB. Elle transmet une question concernant la façon dont est réalisé le survol aérien.

Olivier LEGROS précise que le survol aérien est réalisé par avion. Ce sont des photographies aériennes haute résolution. Il précise que pour le département d'Indre-et-Loire, ce sujet ne se pose pas, parce qu'il y a déjà des choses qui existent. Les discussions portent sur la manière de récupérer et de partager ce référentiel avec des questions financières à la clé.

La Présidente indique que le travail est en cours mais que la situation est complexe.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°9 : WIFI - Renouvellement de l'appel à projet Wifi événementiel

Aurélie BOISSIER indique qu'il est proposé de reconduire pour 2025 l'opération d'appel à projets Wifi événementiel qui a été menée en 2023 et en 2024, dans la limite de dix événements maximum. Il est à noter que pour l'année 2024, le Syndicat a réalisé quatre opérations. Certaines structures tiennent à cette prestation et sont donc prêtes à recommencer notamment l'association Nuits de Sologne à Lamotte Beuvron.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°10 : Smart - Conventions de prestations de services Smart Val de Loire entre le Syndicat et le Département de Loir-et-Cher et entre le Syndicat et le Département d'Indre-et-Loire

Olivier LEGROS indique qu'au mois de juillet, le Conseil syndical a délibéré sur une évolution statutaire pour la création d'une compétence facultative sur le Smart. Les deux premiers adhérents à cette compétence facultative sont les départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. Ils ont matérialisé leur volonté d'accompagner ce projet à travers une convention de prestation de service qui est proposée en annexe. L'idée est de la transposer à l'ensemble des membres au fur et à mesure



de la création des projets, et également, à des membres d'un type nouveau, par exemple un syndicat d'énergie. Par l'intermédiaire des conventions de prestation de services, il est proposé aux membres dits fondateurs, c'est à dire les membres actuels, un accompagnement financier à l'investissement. Cela ne sera pas demandé, par exemple, à un syndicat d'énergie ou un syndicat d'eau potable. Le modèle de financement n'est pas stabilisé. Notamment, le FEDER est incertain et la contribution régionale est également incertaine. Le Syndicat est dans l'attente d'un courrier de la Région sur ce sujet.

Forts de la confiance des départements et de notre capacité d'autofinancement à travers le FUN, l'idée est d'avancer sur ce dispositif et de commencer à déployer dès 2025, dans la continuité de ce qui est déjà fait. Une seule délibération est soumise au vote pour les deux conventions. Elles concernent le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire. Le département d'Indre-et-Loire accompagne le projet à hauteur de 260 000 €, ce qui représente 18 % de l'investissement total sur son territoire. Le département de Loir-et-Cher, accompagne le projet à hauteur de 270 000 €, ce qui représente aussi 18 % de l'investissement total. L'investissement est un peu plus important sur le Loir-et-Cher que sur l'Indre-et-Loire du fait que le Syndicat ne s'occupe pas de la métropole de Tours, qui a son propre projet LoRa.

La Présidente indique que cela n'empéche pas de travailler avec Tours Métropole.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°11 : Adhésion à l'association des Maires d'Indre-et-Loire

La Présidente explique l'importance de l'adhésion à cette association si le SMO veut participer et bénéficier des services proposés. Le montant de cette adhésion s'élève à 300 €.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

LES PROJETS : point d'avancement

Point Smart

Aurélie BOISSIER indique que le premier sujet à aborder est la réflexion sur l'ingénierie de marchés publics pour la généralisation du dispositif Smart. Actuellement, le travail concernant les expérimentations, s'effectue dans la cadre d'un marché qui va rapidement atteindre ses limites en termes de montant, puisqu'il est d'un peu plus de 200 000 €. Ce marché a permis de déployer plusieurs Gateways et tous les aspects techniques en 2024. Il est nécessaire de réfléchir à l'ingénierie du marché public qui va suivre, pour mettre en place la suite du projet.

Le fondement de cette réflexion est évidemment l'identification des services à rendre aux membres du Syndicat dans le cadre du projet Smart : le service de connectivité au réseau, les services de stockage et d'hébergement, la mise à disposition d'outils d'exploitation de la donnée et toutes les autres prestations d'accompagnement qui pouvaient être associées.

Le constat est le suivant : il est compliqué actuellement de déterminer précisément un volume de déploiement annuel. Le déploiement se réalisera au fur et à mesure de l'émergence des projets sur le territoire et de l'engagement, notamment des intercommunalités, dans le projet. Il est difficile d'avoir une vision très fiable sur le rythme et le potentiel de déploiement. Il faut prendre cette réalité en compte dans le format du marché public qui sera retenu.



Le souhait du Syndicat est que le maintien en condition opérationnelle soit réalisé pour au minimum dix ans. Cela concerne évidemment l'exploitation du réseau. Ce n'est pas forcément un seul marché, mais il est nécessaire de se projeter pour au minimum dix ans. Il est nécessaire de couvrir l'ensemble des phases du projet, toutes les phases d'étude, de conception et de réalisation. Le souhait du syndicat est bien sûr de conserver la maîtrise de son projet et d'utiliser les compétences internes. Cela fait écho aux orientations budgétaires et aux ressources humaines disponibles pour mener à bien ce projet. Il convient de tenir compte du marché d'expérimentation en cours qui s'achève au 31 décembre 2025 car il y a un relais à mettre en place entre les deux marchés.

Suite à ce constat, deux hypothèses sont envisageables. Il y a tout d'abord l'option d'un accord-cadre à bon de commande sous forme de deux marchés séparés. Il y aurait un marché de conception-réalisation, puis un marché d'exploitation, avec une durée de quatre ans. L'autre option, c'est le recours à une centrale d'achat, comme par exemple la CANUT, qui dispose d'un marché de six ans qui couvre l'ensemble des besoins du syndicat pour mener à bien le projet Smart (la conception, la réalisation et l'exploitation). La CANUT a passé un marché avec le groupement porté par Sogetrel, où figurent également les sociétés Orange, Eryma, HexaDone et CapHornier. Il serait possible de commander des prestations via cette centrale d'achat. Une fois l'adhésion à la centrale actée, le SMO pourrait avoir accès simplement à ce marché, ce qui évite toute la procédure de passation du marché qui durerait plusieurs mois. L'arbitrage va être réalisé dans les prochaines semaines.

Pour ce qui concerne l'expérimentation et donc le déploiement Lora sur le territoire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, ce n'est pas encore terminé, mais l'objectif va être atteint en fin d'année soit déployer douze antennes sur 2024. Il reste par ailleurs deux antennes à déployer sur la commune d'Azay-le-Rideau. Les conventions sont passées, les études sont réalisées et les déploiements sont en cours de programmation. Le Syndicat espère qu'elles seront réalisées et installées d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne le déploiement des capteurs, c'est toujours en cours dans les différents territoires. Au-delà du déploiement des capteurs, on a aussi des sujets de mise en place des flux, notamment en direction des applications métiers. Cela concerne plusieurs territoires d'expérimentation : le SIAEP Pezou Loir Réveillon, Chinon Vienne et Loire, Agglopolys et Grand Chambord. La mise en place de ces flux de données mobilise les équipes de la direction technique parce que chaque cas est unique, mais c'est important de passer par là dans la perspective du passage à l'échelle et cet apprentissage constitue l'un des enjeux de la phase d'expérimentation..

À date, le Syndicat a déployé 18 antennes ou passerelles LoRa. Trois installations sont à programmer d'ici la fin de l'année, et actuellement il y a 218 objets connectés qui remontent de la donnée. C'est principalement du pilotage à distance de l'éclairage public, donc à l'aide d'horloges connectées, qui concerne essentiellement Chinon Vienne et Loire et du suivi de consommation d'eau. Ce sont les deux grands types d'objets connectés, mais il y en a d'autres, qui sont plus limités en quantitatif, mais qui sont testés aussi sur un certain nombre de territoires.

Philippe GOUET remercie Aurélie Boissier pour son intervention. Il souhaite savoir si lors de la journée Smart City Tour à Blois des élus ou des présidents d'EPCI se sont intéressés à ce projet ou est-ce qu'il y a eu des demandes ou des questionnements.

Olivier LEGROS répond que la plupart des élus ou de leurs représentants présents sont déjà engagés dans les projets, notamment Pierre SOLON, ou Pascal PAREAU qui représentait la communauté de communes du Grand Chambord. Il y a un élu du Lochois qui est venu, Monsieur Francis BAISSON, rencontré avec Madame Martine TARTARIN. Du coup, il est possible d'envisager des déploiements sur le Lochois, notamment pour tout ce qui est compteurs d'eau, en 2025. C'est un sujet d'actualité pour



la communauté de communes. Mais sinon les élus présents étaient déjà engagés ou impliqués dans des projets.

La Présidente indique que le Syndicat doit communiquer sur cette journée de façon à donner envie de venir. Mais à la fin des premières expérimentations, les personnes à même d'en parler, ce seront les collectivités qui ont mis en place ce Smart territoire. L'intervention de Jean-Luc DUPONT lors de cette journée n'a pu que convaincre.

Point Fibre - Rendez-vous avec TDF

La Présidente informe les élus qu'un rendez-vous s'est tenu le 2 décembre dernier à l'Hôtel du Département d'Indre-et-Loire. Olivier HUART (TDF) a demandé un rendez-vous avec les repreneurs, la société DIF, de façon à faire une passation. La Présidente a souhaité la présence des présidents des conseils départementaux de Loire-et-Cher et d'Indre-et-Loire : Philippe GOUET et Nadège ARNAULT et d'Olivier LEGROS. L'objectif était d'échanger, et surtout de réaffirmer la position du Syndicat concernant la complétude du réseau et les raccordements complexes.

L'impression suite à ce rendez-vous est que le Syndicat a été entendu. Les repreneurs sont des financiers. L'ensemble du personnel de TDF Fibre est maintenu. Ces collaborateurs connaissent très bien les dossiers. Ils ont été rassurants sur le fait qu'ils étaient là pour finaliser le projet de la façon la plus satisfaisante pour le Syndicat. La présidente a été ferme dans la vision du projet. Par rapport aux raccordements complexes, il a été dit que TDF commencerait à les financer sans qu'il y ait de nouvelles possibilités avec l'ARCEP. C'est un point positif.

Olivier LEGROS indique que concernant le sujet des raccordements complexes, un comité de pilotage a été mis en place. La première réunion s'est tenue à Sorigny l'été dernier, et une deuxième réunion a eu lieu à l'automne. L'idée est de planifier dès début 2025 une nouvelle réunion spécifique pour rendre compte de l'avancée du projet. Une évolution tarifaire sera peut-être à mettre en place si elle ne vient pas spontanément du délégataire.

Point Fibre

Gaëtan GRÈVE indique qu'au total plus de 335 000 foyers sont éligibles et 178 000 foyers sont raccordés. Le rythme des prises rendues eligibles par semaine est de 300. Val de Loire Fibre a des difficultés pour traiter les dernières prises. Il s'agit des bouts de réseaux avec des cas particuliers, des difficultés à résoudre, des études, peut-être, à revoir, notamment sur des tronçons de génie civil. Il y a un volume de petits collectifs où il y a des difficultés pour obtenir soit les contacts, soit les autorisations de passage et des conventions, voire pour réaliser des travaux. Par exemple, il y a un dossier qui a été remonté sur un petit collectif avec l'adduction télécom qui se fait dans une cave dont le propriétaire est à l'étranger depuis de longs mois, donc c'est compliqué d'aller faire les travaux. C'est un cas particulier, mais c'est pour expliquer le type de situations qui peuvent arriver et qui font que le rythme est assez lent.

Il reste environ 5 000 à 6 000 prises à faire. Cela va être impossible de tout réaliser d'ici la fin de l'année. La fin des déploiements est prévu pour début 2025. Si vous avez des cas particuliers, n'hésitez pas à informer le Syndicat : entreprises, services publics, activités touristiques. Ces dossiers seront transmis au délégataire pour traitement. Un suivi régulier des situations particulières va être fait. Cet après-midi, aura lieu le comité de suivi avec Val de Loire Fibre.

440 communes sont déployées à plus de 95 % et une cinquantaine qui sont en deçà de 95 %. Il y a encore du travail pour améliorer la complétude. Pour les raccordements complexes, chaque mois un rendez-vous de suivi est organisé. Le Syndicat soumet à Val de Loire Fibre entre 20 et 30 situations, qui la plupart du temps sont trasmises par les élus. Actuellement, le nombre de ces dossiers de



raccordement s'élève à 100 environ. Ces raccordements sont soit réalisés, soit en cours de réalisation. Cela représente 280 000 € d'investissements consommés sur une enveloppe de 515 000 €. Ce sont des démarches assez longues, de la prise de contact, quelquefois des travaux à faire sur le domaine privé. Hier, le Syndicat a été à la rencontre du maire de Veilleins, commune de Sologne avec beaucoup de raccordements complexes. Certains de ses administrés ont un kilomètre à faire sur le domaine privé. Il faut leur laisser le temps de faire ces travaux. C'est pour cela que tout n'est pas en vert sur les dossiers les plus anciens. Le Syndicat suit ces dossiers. Il est à noter que sont priorisés les dossiers concernant les entreprises et les structures liées aux activités touristiques.

Gaëtan GRÈVE précise que selon la qualité de l'ADSL certains dossiers peuvent être priorisés. Il s'agit souvent de bouts de réseaux, où le cuivre est en pleine terre, donc la qualité de l'ADSL est souvent très mauvaise.

Concernant les flux financiers et les subventions que le Syndicat doit attribuer à Val de Loire Fibre, il y a deux grandes composantes : les subventions au titre du déploiement du réseau et celles au titre des raccordements. Le montant est de 26 millions d'euros dans les deux cas. Cela correspond à peu près à la moitié des subventions versées, avec un peu plus de subventions, 16 millions, versées au titre des raccordements, et 10 millions au titre des déploiements. Comme le disait Olivier Legros, il y a plus de justificatifs demandés pour le déploiement que pour les raccordements. En 2023 et 2024, il y a eu environ 8 millions d'euros de subventions versées, et l'année prochaine le montant sera probablement aux alentours de 18 millions.

À l'inverse, le Syndicat doit percevoir des subventions de l'État, dont la subvention au titre de la convention FSN. Il y avait d'autres composantes, notamment les montées en débit, mais elles sont soldées. Il s'agit simplement de la composante fibre. Le SMO se situe également à la moitié. L'année prochaine sera chargée puisque pour demander des subventions à l'État, les justificatifs à fournir sont nombreux. L'année prochaine, devrait être une année pour laquelle les demandes de subventions auprès de l'État seront nombreuses

Concernant l'arrêt du cuivre, le Syndicat va à la rencontre des maires dans les EPCI. Lors de ces rencontres l'arrêt du cuivre est évoqué. D'autres rencontres ont été organisées sous l'égide des préfets et sous préfets. Pour la fermeture du cuivre, le Syndicat a recensé les communes des lots 3 et 4 sur notre territoire. Ce sont les lots concernés par la fermeture du cuivre. Le lot 4 sera annoncé officiellement d'ici la fin d'année ou début 2025. La plupart du temps, si les communes ont été choisies, c'est qu'elles sont à 98 ou 100 %. Le Syndicat a échangé avec Orange en demandant des données sur le nombre de lignes cuivre actives. Si Orange transmet ces informations, elles seront à disposition des élus.

Le Syndicat reste à votre écoute sur ces sujets. Pour les abonnements, il est possible de souscrire à une offre téléphone simple sur fibre chez Orange par exemple. Cela peut concerner les personnes âgées qui n'ont pas besoin d'internet. Il existe des abonnements sur fibre optique au même prix que l'abonnement cuivre. Cela nécessite l'installation de la prise optique, l'installation d'un boîtier classique pour la fibre, qui convertit le signal lumineux vers un boîtier fixe type box, sur lequel est branché le téléphone. Cette offre existe bien.

La Présidente remercie Gaëtan Grève pour cette présentation très détaillée.

Le fait de venir à la rencontre des maires dans le cadre des conseils communautires ou des réunions des maires permet des échanges fructueux. Le Syndicat acculture encore des élus, car il y a de nouveaux élus qui n'étaient pas présents à la précédente mandature, qui ne connaissent pas bien le fonctionnement et le syndicat.



Une dizaine de dates sont encore à prévoir. Cela est très enrichissant parce que cela nous permet de prendre en considération certains problèmes que le Syndicat n'aurait pas connu sans se déplacer, et cela permet surtout d'expliquer la nature et la cause de certains dysfonctionnements. À partir du moment où il y a de la communication et des explications, cela passe beaucoup mieux. Pour ces réunions, le Syndicat se cale sur les bureaux ou sur les conseils communautaires.

Point Wifi

La Présidente indique qu'un point va être fait par Aurélie BOISSIER sur le wifi. Elle va présenter les derniers dossiers qui ont été subventionnés et l'état du déploiement au 1^{er} décembre.

Aurélie BOISSIER précise que l'actualité est de gérer les dernières installations de sites qui peuvent bénéficier des subventions. Il s'agit de la dernière ligne droite de ce projet Wifi touristique. En Indre-et-Loire, le déploiement à l'abbaye de Seuilly est en cours ainsi que celui d'un gîte de groupe à proximité de Chinon. En Loir-et-Cher, il y a quelques déclenchements de dernières minutes avec le Manoir de la Possonnière, le cœur de ville de Vendôme et l'aire de camping-car de Vernoux-en-Sologne. Le dernier site qui s'est engagé au dernier moment c'est le Domaine de Chambord, qui a décidé de rejoindre le réseau Val de Loire Wifi public. Le déploiement d'une trentaine de bornes Wifi à l'intérieur du château va être fait d'ici quelques jours. Des phases complémentaires de déploiement seront potentiellement programmées en 2025.

La Présidente félicite les équipes.

Aurélie BOISSIER indique que l'investissement de la direction technique et la direction administrative et financière a permis à ce projet d'aboutir.

Concernant la plateforme Data Val de Loire, une réflexion a été engagée car cette plateforme de restitution des données Wifi, exploitée par la société Aleia, devenue Allonia, représente une part significative dans le budget. Le Syndicat va amorcer une transition en 2025 entre cette plateforme et un outil piloté par l'Observatoire de l'économie et des territoires sur la plateforme ArcGIS déjà utilisée pour d'autres usages. Pour assurer cette transition, le Syndicat va se réengager avec Allonia pour le premier semestre 2025 et travailler pendant cette période la transition vers l'outil de la plateforme ArcGIS porté par l'Observatoire.

Concernant le Wifi territorial, le déploiement va se poursuivre dans les communes pendant encore quelques mois en 2025, puisqu'il y a des communes qui continuent à s'engager et pour lesquelles on réalise des études.

La Présidente remercie Aurélie Boissier pour son intervention.

La Présidente souhaite que les élus inscrivent dans leurs agendas les dates des prochaines réunions (conseils syndicaux, bureaux et CAO).

La Présidente souhaite une bonne fin de journée et de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée.

La Présidente clôture la séance

Le secrétaire de séance, Henri LEMAIGNEN La Présidente, Sylvie GINER